

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le quatre octobre deux mille vingt deux à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT- Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER.

Excusés représentés : /

Excusés non représentés : /

Evelyne LAVENU est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 septembre 2022

Délibération n°01102022
Lancement du concours d'architecte pour le projet BEZ – Maison Poupier

Monsieur le Maire présente les deux versions de pré-programme, l'une à 1 390 000€ HT et l'autre à 1 086 000 € HT et propose au Conseil Municipal de lancer un concours d'architectes afin de pouvoir avancer sur les différentes possibilités à la fois en terme de besoin, de fonctionnalité mais aussi financières pour le projet de rénovation et / ou extension de la salle polyvalente et de la Maison Poupier attendant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer le concours d'architecte.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de TULLE le
Publication le



Le Maire,

Jean MOUZAT